AR Prefecture

013-211300587-20220915-DELIB12-DE
Reçu le 22/09/2022
Publié le 22/09/2022

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Septembre 2022

N°2022/09/15/12-OBJET : Mise à disposition gracieuse de la salle Jack SAUTEL à l'association « Défi d'Elles ».

Le quinze septembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le neuf septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Etaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Christine GARCIN-GOURILLON, WAJS Alexandre, REYNOUD Henri, GERMAIN Emilie, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI, Sylvie NARDI à compter du point n°1, Mathieu BONARD, Laurent JUGLARET, LAFFITTE Patrick, Fanny ARSAC, Marie-Pierre CALLET, CHAIX Alain et Lucie BABIN
Pouvoirs : DAVID Delphine a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ.
Absents excusés : FABRE Thierry, Sylvie NARDI avant le point 1.
Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Mathieu BONARD

Monsieur Mathieu BONARD informe les membres présents du Conseil Municipal que la commune a été sollicitée pour une mise à disposition gracieuse de la salle Jack SAUTEL, par l'association « Défi d'Elles », représentée par Madame GAUZET, sa Présidente. Cette association, reconnue d'intérêt Général, a pour objet d'aider à l'organisation de manifestations pour récolter des fonds destinés aux associations liées à la lutte contre le cancer du sein, le cancer pédiatrique et pour la protection de l'environnement.

Le Rapporteur précise que l'association « Défi d'Elles » organise du 30 septembre au 1er octobre 2022, un raid sportif (canoë, run et VTT) 100% féminin et solidaire nommé « Déf d'Elles Les Alpilles » en soutien à une association, KEEP A BREAST, qui agit pour la prévention du cancer du sein.

Par conséquent, il est proposé ce jour de délibérer afin de mettre à disposition gratuitement la salle Jack SAUTEL, à l'association « Défi d'Elles » représentée par Madame GAUZET, sa Présidente, le 1er octobre 2022, dans le cadre de l'organisation de la soirée de gala du raid « Défi d'Elles Les Alpilles ».

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Vu l'intérêt de cette association,
APPROUVE la mise à disposition gratuite de la salle Jack SAUTEL le 1er octobre 2022.
DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 22 SEP. 2022

Publication sur le site de la mairie le : 22 SEP. 2022

Secrétaire de séance,

Bernadette SAMUEL

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

Délai et voie de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil 13281 Marseille cedex 6) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.